Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 059-215900903-20211216-21_5_12-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES

ville de bondues

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 16 décembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 10 décembre 2021 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mmes Juliette de BAROLET, Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Dorothée GENASI (à M. Xavier BASSELET), M. Yves PAUL (à M. Bernard CAUDAL), M. Dominique FRETE (M. Nicolas CARLIN), Mme Hélène ROBERT (à M. Jean-Pierre LEMAI)

Absent : M. Antoine DHALLUIN

N° 21-5-12

Affaires Juridiques

Fourrière animalière

Convention avec la Ligue Protectrice des Animaux

Rapport de M. Xavier BASSELET
Adjoint au Maire

En décembre 2003, M. le Préfet a demandé aux communes de la métropole lilloise de se doter d'une fourrière animalière 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Cette exigence nous a conduits à signer une convention avec la Ligue Protectrice des Animaux, laquelle assure pour le compte de la commune cette fonction de fourrière.

La convention étant arrivée à son terme, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à la renouveler auprès de la Ligue Protectrice des Animaux.

Les dépenses liées à cette convention seront imputées au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires
Commission 1 du 7 décembre 2021

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

MAIRIE DE BONDUES (NORD)